

LEDENON Championnat de France des Circuits

DATE: 23/09/2023

Sujet/Subject : **DECISION N° 2**

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To : **MATMUT EVOLUTION**

Les commissaires, après avoir examiné les éléments, ont décidé ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : Voiture 9 Pilotes E. Joulié / E. Cheli

Concurrent / Competitor: Etienne CHELI

Date & Heure de l'incident : le 22/09/2023 à 20h26


Séance / Session :

Faits / Facts : Demande d'hardship lap

Référence / Offence : Art. 25.15 du Règlement sportif du Championnat de France GT4 2023

Décision : Refusé

Raison de la décision : Au regard des éléments fournis dans la demande du team, ceux-ci ne rentrent pas dans l'application de l'article 25.15 du règlement sportif du Championnat de France GT4 2023

Reçu par le concurrent (nom) : Received by the Competitor (name): <u>ANDRIEUX</u>	Date: <u>23/09/23</u>
Signature: 	Heure/Time: <u>10 H 10</u>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Mr. GUILLEMAIN Roger
Président
Lic. 66508 FFSA

Mr. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA

Mr. CHAMARD Laurent
Membre
Lic. 124825 FFSA

Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board